



BUREAU EXECUTIF DE L'IDEP

du 27 mars 2017

COMPTE RENDU

Présents : 3

Collège employeur : 1

UNIIC R. ANELOT

Collège salarié : 2

FILPAC CGT R. LECOMTE
FO Fed. Livre M. BARRE

Absent excusé : 1

GMI S. LAFAIX

Invités assistant à la réunion :

- E. MOUCHARD, Responsable administrative et financière,
- B. TRICHOT, Directeur.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président R. LECOMTE.

1. Approbation du projet de compte-rendu du Bureau de l'IDEP du 22 novembre 2016.

➤ *Aucune remarque ni observation n'étant exprimées, le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

2. Point de situation de la collecte des contributions :

Fonds de développement des bassins d'activités régionaux dans les industries graphiques

E. MOUCHARD procède à la lecture du tableau remis en séance. Les chiffres arrêtés au 21 mars 2017 affichent un total de 1 237 346 € collectés auprès de 2 552 entreprises.

Ces chiffres présentent en l'état un écart de - 18 % par rapport à la collecte 2016 qui avait enregistré un résultat final de 1 509 778 € et 3 153 entreprises versantes.

Dialogue social et revitalisation des bassins graphiques dans la branche des Imprimeries de labeur et des Industries graphiques

E. MOUCHARD procède à la lecture du tableau remis en séance. Les chiffres arrêtés au 21 mars 2017 affichent un résultat de 429 961 € collectés auprès de 2 385 entreprises.

L'objectif de cette collecte opérée est de 500 k€. Il semble que ce résultat puisse être atteint. A ce jour, 87 % des entreprises concernées ont versé leur contribution.

3. Contrôle budgétaire à fin décembre 2016.

E. MOUCHARD procède à la lecture des principaux postes qui méritent un commentaire (document remis en séance).

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 052 860 €, soit 97.85 % du budget et se décomposent comme suit :

« Développement de l'apprentissage et des métiers » : 351 000 € soit 100 % du budget.

« Soutien service de proximité » : 700 000 € soit 100 % du budget.

« Prestations diverses » : 1 860 € soit 7.44% du budget.

Les produits sont néanmoins conformes aux prévisions budgétaires.

Charges d'exploitation

Le total des charges à fin décembre s'affiche pour 974 646 €, soit 90.58 % du budget et se décompose comme suit :

« Salaires » : 162 989 € soit 88.10 % du budget correspondant aux rémunérations des différents collaborateurs de l'Institut. Ce poste présente une économie budgétaire d'environ 22 k€ liée d'une part au non remplacement du départ de la comptable et d'autre part au congé sabbatique pris par la chargée de communication.

« Charges patronales » : 76 374 € (65.61 %) dont 3 025 € relatifs à la formation professionnelle. Ce poste budgétaire présente une économie d'environ 40 k€ liée à une sous-utilisation du budget formation professionnelle ainsi que l'économie engendrée sur la masse salariale.

« Frais de déplacements et missions » : 95 046 € soit 105.61 % du budget. Un léger dépassement est constaté sur cette ligne budgétaire.

AK m

« Frais de communication » : 125 207 € soit 169.20 % du budget (salons et journées d'information, documentation et supports d'information, site internet...). Ce dépassement conséquent sur les frais de communication est engendré d'une part par la prestation d'accompagnement nécessaire au remplacement de la chargée de communication et d'autre part par des actions nécessaires au développement de l'Institut (Rapport d'activité, site internet, salons...).

« Frais d'impression administrative » : 420 € (papier en-tête, cartes de visite), soit 14 % du budget générant ainsi une économie budgétaire de 2 500 €.

« Charges informatiques » : 5 104 € (74 %) dont 3 715 € correspondant à la maintenance des logiciels informatiques.

« Charges liées aux locaux – siège » : 9 237 € (92.37 % du budget) relatifs à l'entretien des locaux et locations de salles.

« Honoraires, autres prestataires » : 7 528 € soit 71.69 % du budget. Ces charges intègrent les honoraires du CAC pour un montant de 7 115 €. Une économie budgétaire sera réalisée car les charges relatives aux intérimaires et aux honoraires de conseils n'ont pas été sollicitées en 2016.

« Autres charges » : 21 057 € soit 80.37 % du budget. Ce poste est en sous réalisation lié au resserrement des dépenses de fournitures de bureau, des frais d'affranchissement et de documentation.

« Charges des régions » : 41 213 € (88.63 %). Elles intègrent, entre autres, les loyers et charges locatives de l'ensemble des baux commerciaux pris en charge par l'IDEP.

« Dotations aux amortissements » : 2 598 € (37.12 %). Ce poste de dépenses est constitué de l'amortissement d'un véhicule et du serveur informatique.

« Produits et charges financières » : - 9 573 € (100.76 %). Pour l'année 2016, le budget est de - 9 500 €.

« Charges refacturées par l'AGEFOS PME-CGM » : 388 873 € (82.74 %), correspondant à la mise à disposition de personnel de l'EGD au profit de l'IDEP dans le cadre de la convention de partenariat avec AGEFOS PME, ainsi que la refacturation du loyer.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 48 573 €, soit 121.43 % du budget.

« Suivi outil e-Cographic » : 0 €, Ce poste fait apparaître :

- d'une part, les prestations facturées aux organismes CQP, pour - 20 220 €, représentant les droits d'utilisation de l'outil,
- et d'autre part, les frais d'hébergement de l'outil (8 442 €) et la dotation de provision pour ressources non utilisées (11 778 €).

Le résultat du fonctionnement à fin décembre 2016 présente un excédent de 78 214 €.

« Frais engagés dans le cadre du projet associatif » : 263 097 € (Drupa, digital Learning, RDV IDEP...).

Le résultat à fin décembre 2016 fait apparaître un déficit de 184 884 €.

4. Informations et questions diverses

Situation de trésorerie « Fonds de développement » :

Trésorerie au 31/12/2016 :	- 312 645 €
Total mouvements année 2017 :	1 294 850 €
Trésorerie potentielle au 21/3/2017 :	982 205 €
Trésorerie résiduelle :	282 205 € (- 700 k€ réseau de proximité)

34

AR M

R. LECOMTE fait remarquer la fragilité du budget de l'IDEP dont les ressources proviennent principalement de la dotation du Fonds de développement. Il y a une nécessité à redessiner une structure budgétaire qui sécurise le fonctionnement de l'IDEP, notamment en prenant en compte de la contribution conventionnelle « services de l'OPCA ».

- *Les membres du Bureau demandent qu'un document récapitulatif de tous les engagements en cours au titre des actions initiés par le Comité paritaire du fonds de développement soit préparé pour le prochain comité.*

Situation de trésorerie « Dialogue social » :

Trésorerie au 31/12/2016 : 250 187 €

Total mouvements 2017 : 429 961 € (collecte HT perçue au 21/3/2017)

Trésorerie potentielle au 21/03/2017 : 680 148 €

Total mouvements 2017 : 429 961 € (collecte HT perçue au 21/3/2017)

Trésorerie potentielle au 21/03/2017 : 680 148 €

Digital learning :

B. TRICHOT rappelle que le développement d'une plateforme « digital learning » destinée à accueillir les outils digitaux de formation et d'informations des secteurs Industries graphiques a été engagé par le Conseil d'administration de l'IDEP le 20/12/2016. Ce projet est en cours sous le pilotage de Mme SORIANO (Chef de projet).

Les échanges continus avec l'inter secteurs IPC ont révélés qu'un projet de plateforme a été engagé selon une philosophie et des objectifs similaires. Une première évaluation a permis de valider qu'une réunion des deux projets permettrait d'optimiser la démarche en mutualisant les moyens qui y sont associés, sans dénaturer la spécificité des projets initiaux.

Au-delà de la mutualisation des moyens, les membres du bureau relèvent la dimension politique de ce projet qui unirait les secteurs IG et IPC sous un même portail.

- *Les membres du Bureau donnent un avis favorable au rapprochement des deux projets. La mise en commun des projets doit cependant recevoir l'approbation de la CPNEFP de l'imprimerie, et s'assurer qu'il en est de même pour le secteur de l'IPC.*

Olympiades des métiers :

R. ANELOT et Ph. BOSSEBOEUF rendent compte de la participation du secteur de l'imprimerie à la finale des Olympiades des métiers. Une manifestation qui réunit toujours beaucoup de monde et participe d'une promotion de grande ampleur pour la filière.

B. TRICHOT informe que ce fut l'occasion de réunir le réseau des CFA IG le 9 et 10 mars au CFA le Vigean, et notamment de rendre compte de l'avancée de la campagne de promotion de l'apprentissage. Ce fut aussi l'occasion de recevoir la société SINAPSE Graphic qui a présentée les solutions de formations à distance qu'elle développe (simulateur de machine d'impression).

Blocs de compétences secteur Industries graphiques :

B. TRICHOT rappelle les travaux engagés par le Conseil d'administration du 9/6/2016 et du 20/12/2016 quant à la définition de blocs de compétences des CQP IG et la création de CQP Reliure industrielle. Ces travaux ont été confiés au Cabinet NOVABILIS qui avait notamment été chargé précédemment de la redéfinition des référentiels de compétences pour inscrire les CQP au RNCP.

Avec le départ à la retraite de son dirigeant fondateur (Rémi PERRET), NOVABILIS a été repris par un cabinet qui s'est inscrit dans la continuité des travaux entrepris. La présence de Nadège RAVIER assurait la compétence requise pour assurer cette poursuite.

AR M

Nous avons cependant été informés que Mme RAVIER ne faisait plus partie du cabinet. Dans le cadre d'une démarche amiable, l'IDEP a demandé l'arrêt des travaux, et conclu un protocole de conclusion de prestations de services avec NOVABILIS, actant de ce qui a été fait et ce qui reste à réaliser.

En synthèse, voici le point de situation des travaux :

1 / Projet Blocs de compétences pour les CQP IG / budget 59 550 €HT :

17 jours réalisés, soit 21 650 €HT.

2/ Création de CQP Reliure industrielle / budget 36 500 € :

4 jours réalisés, soit 4 485 €HT.

En sus de cet arrêté, le protocole inclut une clause de sortie de contrat pour un montant de 15 000 €.

Afin d'assurer la poursuite des travaux, en priorité la définition par blocs de compétences des CQP IG, l'IDICG est proposé pour recruter Mme RAVIER. Cette solution assurerait la continuité des projets dans le respect des décisions budgétaires du Conseil d'administration de l'IDEP et du Comité paritaire du fonds de développement. B. TRICHOT précise que ces travaux sont intégrés dans une demande de cofinancement « EDEC Numérique » porté par la DGEFP.

- *Les membres du Bureau donnent un avis favorable à la continuité des travaux commandés par le Conseil d'administration tel que présentés.*

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, aucune question ni remarque n'étant formulées, le Président R. LECOMTE remercie les membres du Bureau de leur participation et lève la séance à 16h00.

Approuvé, le 23 mai 2017

Le Président,



Roger LECOMTE

Le Trésorier,



René ANELOT

